



Contrôle judiciaire

Par Francois59

Bonjour , je suis sous contrôle judiciaire jusque au 17 janvier 2025. Je suis poursuivi article 222 13. Je tiens à préciser qu'il n'y a pas d'ITT. Mon Beau-fils a eu un bleu à son bras gauche qui a été causé par une de son lit mezzanine suite à une dispute avec un de mes enfants ce dernier a retiré l'échelle et mon beau-fils a sauté. Sauf que mon beau-fils dit que c'est moi qui lui est fait le bleu en le tirant par le bras hors ce n'ai pas vrai et je travaillais ce jour là et mes enfants disent bien qu'il est tombé. Je peux avoir attestation aussi. Il a dit que je lui mettais gifles et coups de pied bas des jambes alors que je n'ai jamais été violent avec lui. Mon fils de 6 ans a eu un bleu à son oeil gauche. Il m'a eu car tout ses livres lui sont tombés dessus. J'ai des personnes qui peuvent attester mais mon fils a dit que je lui avais mit coup avec téléphone. Mon épouse a dû portée plainte contre moi car sinon on lui retiré les enfants.

Par yapasdequoi

Bonjour,
On vous a déjà répondu. Quelle est votre nouvelle question ?

Il semble que pas mal de violence ait lieu dans votre foyer, y compris entre les enfants. Un signalement et une enquête sociale ne seraient pas à exclure.

Ecoutez votre avocat et coopérez avec les services sociaux.

Par kang74

Bonjour

Comment des personnes peuvent attester de quoi que ce soit ? Vous vivez en communauté ?
Votre fils , votre beau-fils ... Cela fait quand même du monde qui a des marques de violences .

Des échelles de lit qui disparaissent, des livres qui tombent tout seuls ...

Bref , vous êtes assez mal engagé .

Il est plus que conseillé de respecter l'absence de contact, et de vous éloigner le plus possible de votre ex et des enfants .

Ce sera dommage de rajouter la subordination de témoin .

On ne peut que vous conseiller de ne rien faire sans l'aval de votre avocat et d'écouter attentivement ses conseils .

NB : Si Madame ne respecte pas l'interdiction de contact, les enfants seront bien placés, puisqu'elle prouvera ne pas VOULOIR les protéger .

Par Francois59

Je n'ai pas dit l'échelle avait disparu. C'est mon fils qui m'a retiré et l'a enlevée suite à ce qu'a fait mon Beau-fils. Mon Beau-fils a été violent avec lui donc pour se protéger il a retiré.

Par yapasdequoi

Les parents sont responsables en cas de dispute entre les enfants.
Toutes ces circonstances expliquent une enquête sociale au sujet de la sécurité des enfants.

Par kang74

Votre fils a quel age ? Votre beau fils est aveugle ?

Et la pluie de livres ?

Cela fait donc beaucoup de violence chez vous et apparemment votre fils et votre beau fils vous détestent tellement qu'ils sont capable de mentir alors qu'ils se disputent ...

Voyez votre avocat .

Par Francois59

Il va être demandé une aemo avec éducateur spécialisé.
Moi je finirai en prison voilà.

Par Francois59

Mon beau fils a 11 ans et mon fils a 7 ans.

Par yapasdequoi

Il est logique que si vous n'assumez pas vos actes et vos responsabilités de parent, vous serez sanctionné selon la loi.

Par Francois59

Les livres étaient positionner sur planche sur lit mezzanine.
Ils étaient rangé dans deux cartons empilé

Par Francois59

Je me retrouve dans cette situation car lors mon 1 er jour garde a vue j ai été assisté avocat commis office et j ai nié les faits car jamais j ai levé la main sur eux ou ma compagne.

Par yapasdequoi

DEs accidents domestiques existent, mais si c'est à répétition, il est logique de soupçonner au minimum une négligence des parents.

Par kang74

Et à 7 ans il déplace une échelle de lit superposés ...

Vous irez en prison si vous ne respectez pas les mesures qui vous sont imposées : éloignement, pas de contact, le temps de l'enquête pénale et sociale .

Donc respectez les, et voyez avec votre avocat pour la suite.
Mieux vaut laisser parler votre avocat tout le long de la procédure .

Une démarche de soins est à mon avis une chose qui pourrait vous être utile SI et uniquement SI vous prenez conscience de votre responsabilité et de votre rôle dans tout cela .

Par Francois59

Et la seconde audition le brigadier m a dit vous avez deux choix. Soit vous avez juge sera clément avec ou soit vous niez et c la prison directe.

Par Francois59

La je vis chez mon papa respecte rdv avec cj, mes rdv epsm et j ai repris travail.

Par Francois59

Il y a interdiction contact quoi que ce soit et de domicile. Et suis fpr

Par Francois59

Suppose qu en janvier j irais en prison vu l article 222 13

Par kang74

Pas forcément, cela va dépendre de vos antécédents .
Et aussi ce qui peut être découvert .

Comprenez que votre description des faits n'a ni queue ni tête et que vous pouvez faire les soins que vous voulez, si vous ne dites pas la vérité, vous n'avancerez pas : d'ou la réponse, assez juste, du brigadier .

Parce que même si ce que vous dites est vrai, cela n'expliquera jamais comment un beau fils et un fils qui a priori ne s'entendent pas , cherchent à ce que vous alliez en prison , surtout vu leur age .

A moins bien sur que ce soit la vérité ou que vous ayez fait à leurs yeux, plus grave .

Par Francois59

Je n ai jamais eu de condamnation ni problème avec la police gendarmerie aucune peine avant.

Par Francois59

Mon fils passe devant JE bientôt et dira ce qui s est passé. D autant plus que le 24 avril mon beau fils a dit à ma belle-mère qu il était effectivement tombé du lit. Il lui a dit lors d une sortie en piscine

Par yapasdequoi

Il est important de bien dire toute la vérité à l'avocat et ensuite au juge et de ne pas fermer les yeux sur votre part de responsabilité dans ce qui arrive aux enfants.
Tout nier n'est pas forcément la meilleure attitude.
Chacun exprimera sa version des faits et des mesures de soins et d'accompagnement à long terme seront sans doute imposées.

Par Francois59

Yapadequoi hier nous avons bien échanger.

Fin août mon frère m a appelé en visio car s inquieté pour et voulait voir comment j allais visage triste m a dit. Ce jour là il était chez moi et mes enfants étaient a côté mon vu et on parlé. Sauf assistante sociale soupçone que cette appel a été fait entre moi et mon ex. J ai prévenu mon avocat que cet appel été bien venu de mon frère

Par kang74

Que l'enfant dise des choses à postériori n'explique pas du tout le contexte, le reste, ce que dit votre fils .

Oui c'est normal de passer devant le JE , qui s'occupe des mesures de protection des enfants .

Un conseil : évitez de charger les enfants .

C'est typiquement un contexte qui peut aggraver votre cas .

Et si la mère sa famille ou la votre font pression sur les enfants , là aussi des mesures de protection seront mises en

place .

Again : votre meilleur allié c'est votre avocat .

Vous respectez les mesures .

Par de là, vous ne contactez pas la mère car ne vous inquiétez pas , ils le sauront à un moment .

CONTROLE judiciaire, cela veut bien dire ce que cela veut dire .

Par Francois59

Je ne l'a contacte pas j ai bloqué numéro. Je suppose que je dois être sur écoute ou mon ex aussi.

Par kang74

Vous avouez avoir des contacts avec les victimes .

Cela s'appelle de la subordination de témoin , organisée par votre famille .

Si vous arrêtez vos c.....ies ?

Voyez votre avocat et ne rentrez en contact ni avec votre ex, ni avec vos enfants .

Et que votre famille ou belle famille arrête aussi de s'en mêler .

Sinon, cela sera réglé ; les enfants seront placés .

Ou on fera en sorte, incarcéré, ne plus les contacter .

Par Francois59

C était une visio avec mon frère

Par Francois59

Donc je vais aller en détention c est cela kang 74

Par kang74

Va falloir arrêter de prendre les gens pour des idiots .

C'était une visio avec vos enfants présents comme par hasard ou vous avez joué au malheureux pour leur mettre la pression : une subordination de témoin donc passible de 3 ans de prison et 45000e d'amende .

Votre frère et votre famille peuvent être facilement mis en cause , puisqu'il semble qu'ils participent à ces man?uvres .

Ben si vous continuez, oui, vous ne donnerez pas d'autres choix à la justice .

Par Francois59

Ok vais faire mon sac alors pour détention. Donc je risque gros pour cet appel. Je n ai pas fait malheureux.

Par Francois59

Je ne continue pas sauf cette visio les contacts sont neants.

Je me concentre sur mes rdv obligation et ma reprise travail.

Par Francois59

Le 17 janvier passe en correctionnelle. Je ne connais rien a cela. Cela se déroule comment ?

Par yapasdequoi

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1485]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1485[ur
rl]

Par Francois59

Dois je m attendre a aller en prison dans 2 mois

Par kang74

Vous n'avez pas d'avocat ?

Il serait souhaitable de le contacter le plus souvent possible .Et d'écouter ses conseils .

Par Francois59

Vu le lien.merci

Par yapasdequoi

C'est une possibilité.

Préparez l'audience soigneusement avec votre avocat.

Et lisez le lien fourni tout est expliqué.

Par Francois59

Si j en ai un. Mais je me dit j irais en prison

Par yapasdequoi

Et vous espérez qu'on va vous dire le contraire ?

Par Francois59

Dois je m attendre a combien svp

Par kang74

Arretez de vous dire que ...

Personne n'est devin .

Votre avocat est celui qui vous donnera le plus de chance de ne pas y aller ; si tant est que vous ne sabordiez pas votre
défense en faisant des trucs dans son dos comme contacter votre frère avec vos enfants .

Parlez lui en avant qu'il le découvre par la partie adverse .

Vis à vis des services sociaux, c'est pareil pour votre ex : si elle n'est pas capable de protéger les enfants par rapport à
vos contacts (je suppose que votre frère n'a pas kidnappé les enfants) ben, ce sera l'ASE qui s'occupera de les
protéger .

Par Francois59

Vous savez je suis au plus mal dans ma santé. Je pensais pas mal faire pour visio. Mon frère m a appelé, les enfants
ont entendu et vu. Oui je vais lui en parler pas de pb. Je ne me cacherai pas là dessus et je me dis que je vais aussi finir
en détention quand le juge le sera. Mes enfants sont avec mon épouse qui est entouré de personne l aidant et proches.
Je sais juste qu ils vont bien et que je leur manque. Mais me dit les reverrai plus. Pour mon épouse vont demandé aemo

Par yapasdequoi

Ce n'est pas le forum qu'il faut convaincre de votre bonne volonté de mettre fin aux mauvais comportements. Pour votre santé, consultez votre médecin. Une aide psychologique est envisageable (et même conseillée...)

Par Francois59

Pensez vous que je dois me rendre pour cette visio

Par yapasdequoi

Posez la question à votre avocat.

Par Francois59

Mon avocat me dit temps que vous êtes chez votre papa c est que ça va. Vous en pensez quoi

Par yapasdequoi

Personne ici ne va contredire votre avocat.

Par Francois59

Je suppose si il y avait quoi que ce soit toute façon police viendra me chercher

Par Francois59

Désolé de vous avoir dérangé

Par Francois59

Auriez vous un numéro d avocat gratuit que je peux appeler svp d urgence

Par kang74

Ce n'est pas un avocat gratuit donc vous avez besoin .

C'est d'un avocat qui suive votre défense, vous conseille, décide d'une stratégie et donc assure votre défense .
Un avocat que vous puissiez joindre, au moins par mail , pour l'informer ou lui poser des questions avant de faire des choses qui peuvent vous nuire .

Tout ceci a un cout mais c'est indispensable .

Donc si votre famille veut vous aider, au lieu de trouver des moyens de vous nuire, ils cotisent pour vous aider à payer un avocat .

Par Francois59

Pardon désolé. C est juste que je suis pas bien par rapport à cette visio

Par kang74

Vous informerez votre avocat .

Un avocat autre que celui assurera votre défense ne pourra pas vous dire grand chose : ce qui est fait , est fait , l'impact dépendra de l'ensemble du dossier de votre affaire .

Vous pouvez par contre vous faire aider psychologiquement .
Si besoin , là il y a des numéros à appeler .

Par Francois59

Je fais suivi. Merci. Désolé de vous ennuyer

Par Francois59

Pensez vous que si y a un souci avec mon cj la police viendra me chercher